

# Faire tôt la demande de compensation des désavantages

Caroline Brugger

L'égalité des chances joue un rôle crucial pendant la scolarité et la formation professionnelle. La **compensation des désavantages** est un instrument qui permet de garantir l'égalité des chances pour les enfants souffrant de problèmes de santé. Bien que ce droit naisse de la Constitution fédérale, l'étendue des mesures de compensation des désavantages n'est fixée ni dans le droit fédéral, ni dans le droit cantonal. Les lignes directrices cantonales ne donnent que des valeurs indicatives et encadrent la procédure.

« Les élèves concernés doivent disposer des aptitudes et connaissances, et satisfaire les exigences scolaires nécessaires à l'enseignement, à la formation ou à l'examen. La compensation des désavantages **n'est pas un abaissement des objectifs d'apprentissage ni une réduction des matières enseignées** mais une adaptation de la forme de l'enseignement ou du déroulement des épreuves. Des exemples typiques sont le temps supplémentaire aux examens, davantage de pauses pendant les cours ... l'utilisation d'aides telles que ... les glycomètres ou la permission de manger. »<sup>1</sup>

**Les enfants diabétiques de type 1 ont droit à une compensation des désavantages.** Celle-ci se divise en mesures pendant le temps d'apprentissage et pendant les examens. Il est absolument indispensable que l'enfant ait à tout moment la possibilité de mesurer et de corriger sa glycémie, quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve (examen, sport, cours normal).

Les mesures relatives aux modalités d'examen ne font pas l'unanimité parmi les parents. Des voix plutôt critiques se font entendre sur les forums en ligne : les enfants diabétiques doivent, autant que possible, apprendre à maîtriser leur quotidien « sans qu'on leur facilite la vie ». On ne peut pas faire de recommandation générale pour dire s'il faut demander une compensation des désavantages aux examens ou pas : cela dépend de chaque enfant. Lors des épreuves concernant une décision d'orientation, il peut être judicieux de faire la demande (maturité, examens d'admission).

Faites la demande tôt, six mois avant le début des cours, et parlez-en avec le médecin de votre enfant : vous aurez le plus souvent besoin d'une attestation médicale. Avant les épreuves,

vérifiez les appareils et notamment le réglage de l'heure, et assurez-vous que l'évolution de la glycémie soit bien documentée. Dans tous les cas, préparez la séquence des événements avec votre enfant avant l'examen, afin qu'il sache comment il doit se comporter. Important : **un dérapage de la glycémie doit être signalé, si possible, pendant l'examen, et dans tous les cas juste après la fin de l'épreuve, au plus tard.** Une irrégularité signalée après la communication des résultats ne sera pas prise en compte, même si elle est bien documentée et confirmée par un médecin.

Certains cantons publient, sur le site Web des autorités de l'éducation, non seulement des fiches relatives à la compensation des désavantages mais aussi des formulaires de certificat médical et de demande administrative. Vous pouvez aussi demander à Swiss Diabetes Kids ou à diabètesuisse des modèles de demande de compensation des désavantages et de certificat médical.

<sup>1</sup>GÄCHTER/FILIPPO, Typ-1-Diabetes in Kindergarten und Schule, expertise juridique pour Swiss Diabetes Kids (SDK), 2019, page 3.